

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 20/02/2020

L'an deux mille vingt le vingt du mois de février à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

13 présents : BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRAUD Françoise, BRUNET Marie-Hélène, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, REAU Micheline.

2 pouvoirs

Lucienne AUBRY a donné pouvoir à Micheline REAU

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Excusé (e) s : Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Jacques ROY

Absent (e) s : Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

.....

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAYFIP POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Mme la Vice-présidente expose :

Mme Valérie ARROUET-ROBERT, comptable publique, propose de mettre en place le TIPI (Titres Payables par Internet) pour le paiement des factures. Ce dispositif offre aux usagers un moyen supplémentaire de paiement. Le budget concerné est :

- Budget Annexe : Aide à domicile

Le CIAS doit acter l'offre de paiement par carte bancaire, par Internet et par prélèvement et valider la prise en charge des frais de commissionnement bancaire :

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

D 2020-004

Vu l'exposé de Mme la vice-présidente,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide :

- De mettre en place PAYFIP pour le budget suivant :
 - o Budget Annexe : Aide à domicile
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Pour extrait conforme,

Airvault le 21 février 2020

La Vice-présidente,
Frédérique DAMBRINE

